

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 225

Artikel: Du temps libre, pour quoi faire?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

moins le travailleur et améliore la productivité de l'heure de travail. Il n'empêche que partout où une permanence est nécessaire, l'augmentation du nombre de postes est inévitable.

Sans attendre

Finalement cependant, la Suisse est une économie riche qui peut et doit aujourd'hui répondre à cette revendication fondamentale : celle de l'augmentation du temps libre. Notre retard dans ce domaine est tel que le mouvement de réduction devrait intervenir sans attendre.

Devrait, disons-nous, car il est sans signification politique s'il ne répond à l'attente de la majorité des travailleurs et si les syndicats ne prennent le relais.

Du temps libre, pour quoi faire?

La diminution du temps de travail, malgré la pénurie de main-d'œuvre et les circonstances conjoncturelles propres à la Suisse, doit demeurer un objectif majeur du socialisme. Inutile, pour le démontrer, d'aligner des références et de citer les classiques.

L'initiative pour la semaine de 40 heures a des faiblesses rédactionnelles évidentes. La « Voix ouvrière » les a relevées à juste titre ; la principale : l'absence de garantie quant au maintien du niveau des salaires. Mais elle remet en discussion un problème étouffé ces dernières années : grand mérite !

Toutefois, le problème vaut d'être posé dans sa généralité et dans une perspective de transformation sociale. A défaut, on risque de voir de prétendus révolutionnaires réinventer l'initiative de l'Alliance des indépendants de papa Dutweiler. Le temps libre (qui n'est pas nécessairement oisiveté, mais qui est temps soustrait au travail obligatoire) peut être gagné sur trois fronts : l'horaire hebdomadaire, les vacances, les congés.

DE LA SUISSE A LA SUÈDE : L'HORAIRE HEBDOMADAIRE EN 1972 (1962)

Suisse	44,4	(45,6)
France	44,4	(46,2)
Pays-Bas	43,8	(46,5)
Grande-Bretagne	43,6	(46,2)
Allemagne	42,9	(44,7)
Danemark	37,7	(40,2)
Belgique	37,5	(41)
Autriche	36,2	(38,7)
Suède	34,8	(38,1)

(Nombre d'heures par semaine pour les ouvriers de l'ensemble de l'industrie manufacturière, « Annuaire des statistiques du travail », 1972, BIT Genève.)

Incontestablement l'horaire hebdomadaire laisse une marge. La journée de travail a été augmentée lors de l'introduction de la semaine de cinq jours ; elle pourrait supporter une réduction, compte tenu de l'allongement des distances « lieu de travail - domicile ».

Il semble raisonnable d'échelonner les vacances selon un module, 3, 4, 5 semaines, la cinquième semaine étant introduite après la cinquantaine quand la retraite commence à entrer dans le champ des lointains projets.

Reste le congé. La Suisse traditionnelle en a fait une expérience assez exemplaire... sous la forme du cours de répétition militaire. Mais il n'est plus possible d'en rester là.

Le congé de perfectionnement professionnel est encore à mettre sur pied. Qui peut trouver normales les conditions de travail et d'efforts imposés aux jeunes qui suivent les cours du Technicum du soir ?

Rien pour qui veut travailler à sa formation en dehors du métier qui le nourrit !

Rien pour celui qui veut plus amplement se consacrer à des activités culturelles, syndicales, sociales !

Allons plus loin dans la revendication : le congé ne doit pas être conçu uniquement en terme de promotion (perfectionnement professionnel ou culturel). Il doit rendre possible la découverte d'autres conditions de travail ; oui, trois semaines de congé au chef du service des titres d'une banque, s'il veut aller travailler comme manœuvre dans une menuiserie !

Sous le terme usé de congé, c'est une lutte pour la mobilité sociale qui doit être engagée, une lutte pour le décloisonnement professionnel, une lutte pour la remise en cause des diplômes et des hiérarchies scolaires.

Les privilégiés ont déjà, soyez tranquilles, une solide avance sur ce terrain aussi : multiplication des congrès, des symposiums avec voyages d'agrément.

Priorité donc, dans la revendication d'un temps libre accru, au congé considéré comme une approche d'une société plus égalitaire et une première rupture des hiérarchies diplômées que sanctionne le travail obligatoire.

L'auto-destruction de W.M. Diggelmann

La cave-cinéma de Berne présente en première vision le film de Walter Marti (H.P. Roth à la caméra) tourné à la fin de l'année passée au Théâtre du Jorat, à Mézières. Un seul acteur, l'écrivain d'Etagnières Walter M. Diggelmann. Pendant plus d'une heure, il parle, il parle, il parle. Il commence en français et on lui rappelle qu'il doit parler allemand. Il ouvre une bouteille de rouge, mais le vin est froid. Le théâtre n'est pas chauffé. W.M. Diggelmann semblable à lui-même : le public sera très partagé. Le titre « Die Selbstzerstörung des W.M. Diggelmann ».